

**Le Relais  
Assistant(e)s Maternel(le)s  
accueille les parents,  
les assistant(e)s maternel(le)s,  
les gardes à domicile,  
les enfants.**

Les parents trouvent, au Relais, les **informations pratiques** pour la garde de leurs enfants.

Les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile bénéficient de **conseils** indispensables à leur activité.

Les enfants, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), profitent d'un **espace de jeu adapté**.

**Le relais est un lieu d'information, de rencontre, d'écoute et de débats pour tous.**



**PERMANENCES  
D'INFORMATION :**

Service Petite Enfance  
« Petits Pas Pillon »  
Les lundis après-midi  
de 14h à 17h.  
Les mercredis  
et vendredis matin  
de 9h à 12h.

**PERMANENCES  
TÉLÉPHONIQUES :**

Les lundis et vendredis  
de 14h à 17h.  
Les mardis et mercredis  
de 9h à 12h.



**Pour nous contacter**  
Tél. : 04 50 71 34 72  
Fax : 04 50 26 17 65  
relais-assistantes-maternelles@ville-thonon.fr

**Relais Assistant(e)s Maternel(le)s**  
Service Petite Enfance « Petits Pas Pillon »  
2, rue des Gentianes  
74200 Thonon-les-Bains

**Adresse postale :**  
Mairie - Service Petite Enfance  
CS 20517  
74203 Thonon-les-Bains Cedex

**Relais  
Assistant(e)s  
Maternel(le)s**  
Un service qui crée le lien

[www.ville-thonon.fr](http://www.ville-thonon.fr)

## Vous êtes parents :

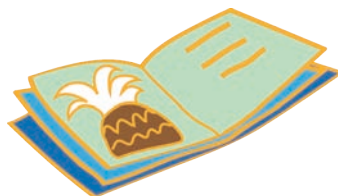
**Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s vous informera et vous accompagnera :**

- dans votre recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) grâce à la liste des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s de Thonon ;
- dans vos démarches administratives : URSSAF (déclaration), Caisse d'Allocations Familiales (aides versées par le centre PAJ emploi), rémunération, mensualisation, contrat de travail.
- dans la connaissance de vos droits et devoirs d'employeurs ; en étant à l'écoute de vos difficultés et vos attentes ; pour bâtir une relation de qualité avec celle ou celui qui accompagnera votre enfant pendant ses premières années.

## Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile :

**Le relais Assistant(e)s Maternel(le)s vous accueille et vous permet :**

- de mieux connaître votre statut ;
- de bénéficier d'un accompagnement professionnel en participant à :
  - des temps d'accueil collectifs assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile / enfants ;
  - des soirées d'information ;
  - des soirées / débats ;
  - des moments festifs (spectacles, repas, sorties, etc.).
- de rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(le)s et rompre ainsi l'isolement ;
- d'exprimer vos difficultés, vos attentes ;
- d'être accompagné(e) dans vos relations avec le parent employeur et l'enfant.



## Pour les enfants :

**Le Relais propose des temps d'accueil collectifs aux enfants en présence de leur assistante maternelle.**

C'est l'occasion de rencontrer d'autres enfants, dans un espace jeu adapté à leurs besoins.



**Lieux et horaires :**

- Espace du Grand Châtelard, tous les mardis et jeudis, de 9h à 11h.
- Espace du Morillon, tous les vendredis, de 9h à 11h.
- Petite Enfance « Petits Pas Pillon », tous les lundis, de 9h à 11h.
- Espace de Vongy, le vendredi, tous les 15 jours, de 9h à 11h.
- Villa Poléry, tous les lundis et jeudis, de 9h à 11h.

*Participation sur inscription.*

